

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.12) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Nos bureaux de Tourcoing, 4, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.55) sont ouverts au public, tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent être remises la veille du jour de la parution AVANT 16 heures.

A TRAVERS LA VILLE

ENCORE UNE

Samedi, vers 11 h. 30. Mme Agnès Verrier, bonnetière, 10, rue du Cour, se rendait à l'école municipale de la Vieille-Abreuve, et déposa sa bicyclette contre le hall de l'établissement. Quelques minutes plus tard, la bicyclette avait disparu. Elle fut retrouvée dans un champ de la Vieille-Abreuve, à l'arrosage.

LE CHAPITRE DE L'YVRESSE

A la fin de l'après-midi de samedi, un certain Emile Dubois, 28 ans, manœuvre, demeurant rue de France, 251, cour Gosnay, 16, qui était ivre, manqua sa femme et fit sauter le tapage. Des agents s'en furent le cueillir à son domicile et l'emmenèrent au poste de la Vieille-Abreuve. Dubois fut gracieusement verbalisé pour ivresse.

Au début de la soirée, c'est dans le quartier de la Vieille-Abreuve que se produisit un incident. Un certain M. Dreyfus, 43 ans, vulcanisateur, demeurant au 43 de cette rue, qui faisait grand tapage devant sa maison parce que sa femme lui avait claqué la porte au nez. Caillier fut emmené au poste de la Vieille-Abreuve et verbalisé pour ivresse.

MALADE DANS LA RUE

M. Gaston Robrecht, 60 ans, employé, 73 rue Saint-Roch, est tombé malade en passant dans la rue de l'Herminette. Il fut transporté au bureau de chômage où il se reposait tranquillement de son étourdissement. Il ne fut pas nécessaire de faire intervenir un docteur, mais un agent le reconduisit chez lui.

POUR DE LA FARINE

Samedi, à midi, sur l'ordre de M. Darley, chef de la Sureté, il fut procédé à l'arrestation de Marie-Louise Watteau, 27 ans, demeurant à Leers, rue de la Gare, 12. Elle était soupçonnée de fraude de farine. L'inculpée ayant accepté de transporter avec elle la farine, fut remise en liberté peu après.

Une berceuse... un porte-bonheur

Nombreuses sont les mamans de France qui bercent leurs enfants en leur chantant des berceuses de Desbrosses, la chanson du « PTTI QUINQUIN » si populaire non seulement dans le Nord mais dans toute la France. C'est pourquoi le PTTI QUINQUIN a été choisi pour la loterie nationale. Tirage : Jeudi prochain.

Au Conservatoire

Les résultats des Concours de fin d'année

Voici les résultats des concours de fin d'année qui se sont déroulés dans nos différents Conservatoires, rue de la Gare :

CLASSES DE PIANO

Cours moyen. — Professeurs : Mmes Baquet, Lecomte-Drouffe et Pequet-Baquet. — Ire mention : Panamint, Plouvier, Bernadette ; 2e mention : Bouvier, Marcelle ; 3e mention : Bonamy, Provost, Lucette, Grouzet, Denise, Hailey, Thérèse ; 2e mention : Henno Raymond, Catherine, Francoise ; 3e mention : Boudry, M. Thérèse, Pennequin, Françoise.

CLASSE D'HARMONIE

Le jury était composé de M. Edouard Gaigne, président du Conservatoire de Lille, M. Lucien Nivert, directeur du Conservatoire de Tourcoing, M. Maurice Soret, chef d'orchestre de Radio P.T.T. Nord ; M. Van den Broeck, Evely et Agnes Verrier, professeurs.

CLASSE DE TROMPETTE

Professeur : M. Leclercq. 2e prix : Delmotte Roger ; 1er accessit : Danvers Moise.

CLASSE DE COR

Professeur : M. Marquette. 2e prix : Wainn Jean ; 1er accessit : Delvaire Lucien.

CLASSE DE SAXHORN-BASSE

Professeur : M. Béghin. 1er prix : Rys Gabriel.

A la Commission administrative des Hospices

Au cours de sa dernière réunion, la commission administrative des Hospices de Roubaix a élu M. Pierre Lenglet, ingénieur-directeur de la Société Roubaissienne d'Éclairage, vice-président de la commission administrative des Hospices, et M. Théodore Vanovermer, adjoint au maire, ordonnateur général.

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS, DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos correspondants, dépositaires, etc., de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit sur le verso de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs lettres, à nous adresser, en inscriptions très exactement leurs nom et adresse.

AVIS IMPORTANT AUX TITULAIRES DE LA CARTE DE CHARBONS POUR PETITES INDUSTRIES

La Mairie communique : « Sur instructions préfectorales et en l'état actuel des arrivages, les Maires de 49 communes desservies par le Consortium charbonnier, ont été contraints de prendre un certain nombre de mesures destinées à préserver les droits des uns et des autres. »

De nombreuses attributions ont été révisées. Le Consortium charbonnier a reçu des instructions pour appliquer les nouvelles dispositions en août.

En conséquence, les détenteurs de cartes « Petite industrie » des professions suivantes : Boulangeries, Hôtels-restaurants, confiseries, imprimeries, papeteries, fabricants de pain, Cèpes, artisans, sont invités à se présenter dans les Mairies de leur résidence respective, avant la date de leur inscription.

Les boulangers se muniront de leur livre de compte « Farine », par lequel le contrôleur. Les artisans justifieront actuellement de leur profession d'œuvre, par la production de pièces relatives aux assurances sociales et à défaut, par tout autre document. Les autres professions justifieront leurs besoins en charbon par l'importance de leurs affaires et du nombre d'ouvriers occupés.

Il est indispensable que ces mesures soient observées par les intéressés, faute de quoi, ils ne pourront bénéficier d'aucune attribution.

Les Maires espèrent que ces décisions qu'imposent les circonstances, ne seront que provisoires et que l'avenir sera plus heureux.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

AVIS IMPORTANT AUX TITULAIRES DE LA CARTE DE CHARBONS POUR PETITES INDUSTRIES

La Mairie communique : « Sur instructions préfectorales et en l'état actuel des arrivages, les Maires de 49 communes desservies par le Consortium charbonnier, ont été contraints de prendre un certain nombre de mesures destinées à préserver les droits des uns et des autres. »

De nombreuses attributions ont été révisées. Le Consortium charbonnier a reçu des instructions pour appliquer les nouvelles dispositions en août.

En conséquence, les détenteurs de cartes « Petite industrie » des professions suivantes : Boulangeries, Hôtels-restaurants, confiseries, imprimeries, papeteries, fabricants de pain, Cèpes, artisans, sont invités à se présenter dans les Mairies de leur résidence respective, avant la date de leur inscription.

Les boulangers se muniront de leur livre de compte « Farine », par lequel le contrôleur. Les artisans justifieront actuellement de leur profession d'œuvre, par la production de pièces relatives aux assurances sociales et à défaut, par tout autre document. Les autres professions justifieront leurs besoins en charbon par l'importance de leurs affaires et du nombre d'ouvriers occupés.

Il est indispensable que ces mesures soient observées par les intéressés, faute de quoi, ils ne pourront bénéficier d'aucune attribution.

Les Maires espèrent que ces décisions qu'imposent les circonstances, ne seront que provisoires et que l'avenir sera plus heureux.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

AVIS IMPORTANT AUX TITULAIRES DE LA CARTE DE CHARBONS POUR PETITES INDUSTRIES

La Mairie communique : « Sur instructions préfectorales et en l'état actuel des arrivages, les Maires de 49 communes desservies par le Consortium charbonnier, ont été contraints de prendre un certain nombre de mesures destinées à préserver les droits des uns et des autres. »

De nombreuses attributions ont été révisées. Le Consortium charbonnier a reçu des instructions pour appliquer les nouvelles dispositions en août.

En conséquence, les détenteurs de cartes « Petite industrie » des professions suivantes : Boulangeries, Hôtels-restaurants, confiseries, imprimeries, papeteries, fabricants de pain, Cèpes, artisans, sont invités à se présenter dans les Mairies de leur résidence respective, avant la date de leur inscription.

Les boulangers se muniront de leur livre de compte « Farine », par lequel le contrôleur. Les artisans justifieront actuellement de leur profession d'œuvre, par la production de pièces relatives aux assurances sociales et à défaut, par tout autre document. Les autres professions justifieront leurs besoins en charbon par l'importance de leurs affaires et du nombre d'ouvriers occupés.

Il est indispensable que ces mesures soient observées par les intéressés, faute de quoi, ils ne pourront bénéficier d'aucune attribution.

Les Maires espèrent que ces décisions qu'imposent les circonstances, ne seront que provisoires et que l'avenir sera plus heureux.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

AVIS IMPORTANT AUX TITULAIRES DE LA CARTE DE CHARBONS POUR PETITES INDUSTRIES

La Mairie communique : « Sur instructions préfectorales et en l'état actuel des arrivages, les Maires de 49 communes desservies par le Consortium charbonnier, ont été contraints de prendre un certain nombre de mesures destinées à préserver les droits des uns et des autres. »

De nombreuses attributions ont été révisées. Le Consortium charbonnier a reçu des instructions pour appliquer les nouvelles dispositions en août.

En conséquence, les détenteurs de cartes « Petite industrie » des professions suivantes : Boulangeries, Hôtels-restaurants, confiseries, imprimeries, papeteries, fabricants de pain, Cèpes, artisans, sont invités à se présenter dans les Mairies de leur résidence respective, avant la date de leur inscription.

Les boulangers se muniront de leur livre de compte « Farine », par lequel le contrôleur. Les artisans justifieront actuellement de leur profession d'œuvre, par la production de pièces relatives aux assurances sociales et à défaut, par tout autre document. Les autres professions justifieront leurs besoins en charbon par l'importance de leurs affaires et du nombre d'ouvriers occupés.

Il est indispensable que ces mesures soient observées par les intéressés, faute de quoi, ils ne pourront bénéficier d'aucune attribution.

Les Maires espèrent que ces décisions qu'imposent les circonstances, ne seront que provisoires et que l'avenir sera plus heureux.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

AVIS IMPORTANT AUX TITULAIRES DE LA CARTE DE CHARBONS POUR PETITES INDUSTRIES

La Mairie communique : « Sur instructions préfectorales et en l'état actuel des arrivages, les Maires de 49 communes desservies par le Consortium charbonnier, ont été contraints de prendre un certain nombre de mesures destinées à préserver les droits des uns et des autres. »

De nombreuses attributions ont été révisées. Le Consortium charbonnier a reçu des instructions pour appliquer les nouvelles dispositions en août.

En conséquence, les détenteurs de cartes « Petite industrie » des professions suivantes : Boulangeries, Hôtels-restaurants, confiseries, imprimeries, papeteries, fabricants de pain, Cèpes, artisans, sont invités à se présenter dans les Mairies de leur résidence respective, avant la date de leur inscription.

Les boulangers se muniront de leur livre de compte « Farine », par lequel le contrôleur. Les artisans justifieront actuellement de leur profession d'œuvre, par la production de pièces relatives aux assurances sociales et à défaut, par tout autre document. Les autres professions justifieront leurs besoins en charbon par l'importance de leurs affaires et du nombre d'ouvriers occupés.

Il est indispensable que ces mesures soient observées par les intéressés, faute de quoi, ils ne pourront bénéficier d'aucune attribution.

Les Maires espèrent que ces décisions qu'imposent les circonstances, ne seront que provisoires et que l'avenir sera plus heureux.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de 14 h. 16 à 18 h. 30.

Pas de consultation cette semaine. — Cette semaine étant la cinquième du mois, aucune visite médicale des nourrissons n'est prévue, ni au Centre, ni au Capitaine.

En attendant, ils comptent sur la discipline et la bonne volonté de tous.

Contributions indirectes. — Exceptionnellement, le paiement du chiffre d'affaires et de la taxe de 1 % sur les transactions sera perçu le deuxième vendredi de chaque mois, soit le vendredi 8 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30, et de